

### Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement SH-2022-517 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de modifier la numérotation de deux sous-sections de la section 3, du chapitre 9 (tous les districts)	9 mai 2022 19 mai 2022

2. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel [greffe.sh@longueuil.quebec](mailto:greffe.sh@longueuil.quebec). Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 19 mai 2022.

Véronica Mollica

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert